

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 19 mai 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 17, 18 et 19 mai 2016**

**2016 DJS 168 - DDCT** Subvention (14 000 euros) et convention annuelle avec l'association Groupement des Jeunes Créateurs Parisiens (CJCP) (20<sup>ème</sup>).

**M<sup>mes</sup> Pauline VÉRON et Colombe BROSSSEL, rapporteures**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 3 mai 2016 par lequel M<sup>me</sup> la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention et la signature d'une convention avec l'association Groupement de Jeunes Créateurs Parisiens (GJCP) ;

Vu l'avis du conseil du 20<sup>ème</sup> arrondissement, en date du 3 mai 2016 ;

Sur le rapport présenté par M<sup>me</sup> Pauline VÉRON, au nom de la 7<sup>ème</sup> commission, et M<sup>me</sup> Colombe BROSSSEL, au nom de la 4<sup>ème</sup> commission,

Délibère :

Article 1 : M<sup>me</sup> la Maire de Paris est autorisée à signer une convention annuelle dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Groupement des Jeunes Créateurs Parisiens.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 14 000 euros est attribuée l'association Groupement des Jeunes Créateurs Parisiens (9972) 61, rue des Amandiers (20<sup>ème</sup>).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 422, ligne VF88004 « Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse » du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2016 et suivants, sous réserve de la décision de financement et ainsi répartie :

- 10 000 euros pour son action Sensibilisation du public à l'entrepreneuriat (2016\_00396),
- 4 000 euros pour ses projets « BAFA Citoyen » dont 2 000 euros « BAFA Citoyen les Portes du Vingtième » (2016\_04559) et 2 000 euros « BAFA Citoyen Belleville Amandiers » (2016\_003813).

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**